



SOUFFRANCE EN DIR A LA DEPAFI :

ÇA SUFFIT !

Le climat de travail piteux au sein de la Tour Pitard

FO Justice PJJ IDF OM avait déjà alerté la DIR IDF-OM en novembre 2022, au sujet d'agissements impliquant des violences internes par un cadre au sein de la DEPAFI, et au sujet d'indicateurs de risques psycho-sociaux (RPS) très préoccupants, suite à des saisines de nombreux agents du pôle. Aujourd'hui, le schéma de dysfonctionnement managérial se répète sans que des décisions satisfaisantes ne soient prises, et révèle une organisation managériale dysfonctionnant à tous les étages de la pyramide hiérarchique. Notre organisation syndicale lève le voile sur la situation gravissime d'agents de cette direction inter-régionale, très exposés aux RPS, qu'ils soient titulaires, contractuels ou alternants.

Un climat délétère et une souffrance au travail non traités correctement

La DIR IDF OM est aujourd'hui gangrenée par des dérives managériales qui minent le quotidien des agents. À la DEPAFI, la situation est devenue épouvantable : un climat social délétère, un management anxiogène, des humiliations répétées, de l'intimidation et une minimisation voire une invisibilisation des alertes. Une culture professionnelle ambiante de souffrance au travail inacceptable au sein de notre institution.

FO Justice PJJ IDF OM refuse de laisser cette situation perdurer.

Un traitement lamentable des agents

Depuis des mois, les signaux d'alerte se multiplient. Les témoignages s'accumulent. Les agents expriment leur détresse et leur anxiété.

FO Justice PJJ IDF OM a alerté dès novembre, mais aucune mesure sérieuse n'a été prise. Les agents décrivent une surveillance quotidienne via les outils électroniques comme Cisco Jaber, un mode de gestion des congés et des jours de télétravail par la pression, des réunions faites de mises en gardes et de menaces à peine voilées. Pendant ce temps, des responsables se réfugient derrière une communication de façade : des auto-proclamations de « bienveillance », des affiches malaisantes de Saint-Valentin placardées sur les portes prétendant défendre l'altruisme, la vantardise d'un projet de service très abouti, mais qui ne vaut rien s'il n'est pas accompagné dans la sérénité et qu'il traduit un mode de travail oppressant. Rien de tout cela ne remplace l'écoute, le respect et un traitement humain des professionnels. Des agents le disent : ils viennent travailler la boule au ventre, redoutent les réunions et voient leur santé se dégrader du fait notamment d'une hypervigilance.

Des comportements de cadres indignes de leur fonction à la DEPAFI

Les faits rapportés par des agents sont graves et incompatibles avec l'exercice de responsabilités d'encadrement. Un cadre, entre autres choses, se vante d'être surnommé « la teigne », menace « ceux qui parlent dans son dos » de représailles, il somme publiquement un agent d'« enlever le sourire de son visage » et il impose des règles de télétravail différenciées à son avantage au motif qu'il est cadre (flottant pour les cadres et fixe pour les agents, sauf quand il s'agit des besoins du service où les règles fluctuent à leur détriment). Ce même cadre, selon plusieurs témoins s'en prend à une professionnelle dans son bureau sur un ton inadapté, et outre cela, en entretien individuel, il interdit à ses agents d'évoquer son prédécesseur. Une autre cadre humilie un agent en fin de réunion en lançant de manière dénigrante «

Alors papy a faim ? » devant ses collègues, elle utilise un alternant comme son sous-fifre pour recopier des notes illisibles à partir d'une photographie d'un tableau blanc, et ce alors même qu'il n'était pas présent à la réunion concernée, et elle prend position de manière péremptoire en faveur de son subordonné problématique en dépit des signalements et du passif évoqués par **FO Justice PJJ IDF OM**, qu'elle réfute malgré nos interventions antérieures. Une troisième cadre quant à elle minimise les faits en évoquant simplement des difficultés là où un danger a été signalé et une alerte effectuée, et elle réinterprète aussi parfois les préconisations du médecin de prévention à sa manière et semble être une pratique non isolée. Et ce n'est là qu'une partie des éléments repérés, sachant que d'anciens agents font aussi abonder des témoignages qui vont dans le même sens. **Et lorsque les agents osent parler ou quand ils questionnent des fonctionnements douteux, ils le disent : on les culpabilise, on les dissuade, on les décrédibilise, on se sépare d'eux, on leur fait des demandes d'explications etc...**

Des risques psychosociaux majeurs qui devraient interpeller et alerter

Les indicateurs de souffrance au travail sont accablants : arrêts maladie multiples, déclarations d'accidents de service, plusieurs mentions au registre SST, préconisations de mi-temps thérapeutiques par le médecin de prévention, alertes et témoignages écrits, saisines syndicales, demandes de protection fonctionnelle, **et ils sont tous explicitement liés à la souffrance au travail au sein de la DEPAFI**. À la DIR, les RPS ne sont plus des risques psychosociaux : ce sont des Relations Pathogènes Subies. Les 6 critères Gollac de RPS sont réunis : pression au travail, exposition à la souffrance, manque d'autonomie, ambiance toxique, conflit de valeurs et insécurité au travail. Ils devraient préoccuper la DIR IDF OM qui ne semble pas prendre la juste mesure de la situation. La maltraitance institutionnalisée ne doit pas se développer.

D'autres dérives ont été identifiées au sein de la DIR IDF-OM :

FO Justice PJJ IDF OM, constate également le développement de risques psycho-sociaux importants au sein de la DIR IDF-OM lors des auditions conduites notamment par le bureau prévention, discipline et contentieux, car **de nombreux agents qui ont été convoqués dans ce cadre témoignent avoir subi des entretiens insécurisants et maltraitants, sur un ton souvent méprisant, cynique, inquisiteur et menaçant**.

FO Justice PJJ IDF OM rappelle que notre institution ne dispose pas d'une autorité judiciaire mais bien d'une autorité administrative qui ne doit pas être détournée de sa fonction initiale censée apporter des éclairages de manière neutre et objective.

Un discours de vérité de FO Justice PJJ qui dérange

La présence de notre organisation syndicale a pu être refusée alors qu'un agent demandait notre accompagnement pour un entretien où il ne se sentait pas en sécurité. Nos interlocuteurs ont pu refuser de retranscrire certains de nos propos dans les procès-verbaux d'auditions. Des comptes rendus d'entretien sont clairement lacunaires omettant des éléments essentiels portés par notre organisation syndicale, et d'autres au contraire ajoutent ou modifient des éléments d'une audition, ce qui est fortement questionnant.

La présence et le discours de vérité de FO Justice PJJ IDF OM semble gêner au sein de la DIR IDF-OM, mais nous nous disons tout haut ce que beaucoup subissent tout bas. Et nous resterons vigilants pour défendre les droits de tous les agents malmenés, sans relâche.

Une direction qui n'apporte pas de réponse satisfaisante

Au sommet de la DIR, la situation n'est guère plus rassurante : on minimise beaucoup, on tempore parfois et on invisibilise trop souvent. Les réponses sont inadéquates, insatisfaisantes et insuffisantes. **FO Justice PJJ IDF OM** a été profondément choquée par la réponse inadmissible faite par le secrétariat général à notre alerte concernant une humiliation doublée d'un acte d'intimidation d'un agent par un

responsable, mettant en cause des lacunes professionnelles et l'apparence de la victime en écartant d'office toute responsabilité du supérieur hiérarchique, sans aucune mesure de protection et sans réaction de la direction. On questionne aussi l'attitude ambivalente du secrétariat général qui adopte parfois des positionnement ambigus ou ambivalents vis-à-vis de sa propre direction. En outre, du côté de la direction des agents sont renvoyés vers les mêmes personnes qu'ils dénoncent, pour être entendus par eux, ce qui est cynique. Et côté direction toujours, la seule réponse annoncée est une énième enquête « interne », dont l'objectivité interroge puisque ces cadres assument de se soutenir mutuellement malgré ce contexte anormal. Pendant ce temps, les agents restent exposés dans un système vicié et vicieux où la maltraitance s'installe.

La DIR, pourtant si prompt à suspendre des agents pour des faits bien moindres, laisse ici perdurer des comportements destructeurs et une recrudescence des violences internes au sein de différents pôles. Quel exemple pour une direction qui se targue d'être à la pointe de la lutte contre les RPS !

FO justice PJJ IDF OM avait d'ailleurs été la seule organisation syndicale à claquer la porte d'un COPIL RPS de façade.

FO Justice PJJ exige des mesures immédiates

Notre organisation syndicale constate que des comportements et propos indignes sont aujourd'hui tolérés au sein de la DEPAFI. **L'enquête interne n'est pas la solution.** Une enquête interne ne peut constituer une réponse satisfaisante tant que subsistent des doutes sérieux sur son indépendance et sur sa capacité à garantir un traitement réellement protecteur pour les agents. En effet, le cadre principalement mis en cause a affirmé devant témoins avoir des appuis internes issus de son ancien territoire, aujourd'hui présents respectivement dans sa hiérarchie qui a fait son éloge malgré les multiples alertes de différents agents, et au sein des services des RH qui conduisent l'enquête. La prise en charge des risques psychosociaux est insuffisante et inadaptée. La responsabilité de la DIR est pleinement engagée. **Si la DIR ne prend pas des mesures drastiques, rapides et protectrices, FO Justice PJJ IDF OM portera le dossier à l'administration centrale. La souffrance au travail n'est pas une variable d'ajustement. La dignité des agents n'est pas négociable. Il est temps que des décisions concrètes soient prises pour mettre fin à cette organisation institutionnelle maltraitante.**



FO Justice PJJ – le 03mars 2026

*Notre **FO**rce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes*